

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative à une politique ambitieuse et cohérente dans nos crèches.

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Notre commune compte un nombre important de structures d'accueil de la petite enfance, qui jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement des tout-petits, le soutien aux familles et la cohésion sociale. Il est de notre responsabilité collective de garantir que ces lieux soient exemplaires, tant pour les enfants accueillis que pour le personnel qui les accompagne au quotidien.

Nous recevons régulièrement des retours préoccupants de puéricultrices travaillant dans nos crèches communales ou subventionnées. Manque de personnel, rythme épuisant, absence de soutien émotionnel ou psychologique, formation continue insuffisante... Ces conditions affectent à la fois la santé du personnel et la qualité de l'accueil des enfants. Quelles sont les mesures concrètes mises en place par votre échevinat pour améliorer les conditions de travail, lutter contre l'épuisement professionnel et valoriser ces métiers essentiels ?

Disposez-vous d'un plan de renforcement des équipes ou de mécanismes de prévention psychosociale ?

En tant que Commune engagée dans la transition écologique, il est essentiel que nos crèches soient exemplaires sur le plan de l'alimentation : produits de saison, circuits courts, réduction du gaspillage alimentaire.

La Ville de Bruxelles a récemment développé un label « Crèche éco-responsable », sous l'impulsion de l'ancien échevin « ECOLO », Arnaud Pinxteren. Ce label valorise les crèches qui intègrent des pratiques durables : alimentation bio et locale, réduction des déchets, produits d'entretien écologiques, implication des équipes et des familles.

Anderlecht envisage-t-elle de s'inspirer de cette dynamique et de déployer un projet similaire ? Un état des lieux des pratiques existantes dans nos crèches est-il prévu ? Des appels à projets ou formations seront-ils proposés au personnel pour aller en ce sens ?

Enfin, nous avons été interpellés par plusieurs incidents inquiétants : des personnes extérieures auraient pu entrer dans certaines crèches communales sans contrôle effectif ni réaction immédiate du personnel. Il est urgent de garantir une sécurité renforcée autour et dans nos crèches, sans pour autant les transformer en lieux anxiogènes.

Pouvez-vous nous éclairer sur les dispositifs actuels en matière de sécurité (accès, signalement, surveillance) ? Une analyse des risques a-t-elle été conduite récemment ? Quels investissements ou protocoles sont envisagés pour mieux protéger nos enfants et rassurer les équipes comme les familles ?

Au nom de notre groupe « ECOLO-GROEN », je souhaite souligner que ces enjeux — conditions de travail, durabilité, sécurité — ne peuvent pas être traités isolément. Il s'agit d'un tout, d'une vision cohérente et ambitieuse de ce que doit être une crèche publique au 21e siècle : un lieu sûr, inclusif, sain et respectueux de ses équipes comme de la planète.

Madame l'Echevine DURAKI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen DURAKI geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie pour votre interpellation. La question de l'absentéisme et de la surcharge de travail est bien identifiée au sein de mes services. Un travail de fond est actuellement en cours dans les crèches afin d'y remédier de manière structurelle.

Dans cette optique, nous avons déjà mis en place :

- Un pôle volant de 6 puéricultrices à temps plein, mobilisées en cas d'absence de courte durée et pour soulager les équipes sur le terrain.
- Un pôle volant de 4 ouvriers à mi-temps, permettant d'apporter un soutien logistique indispensable au bon fonctionnement des structures.

Ces dispositifs permettent une meilleure gestion des absences et contribuent à réduire la pression sur les équipes.

Nous œuvrons au renforcement des dispositifs de prévention des risques psychosociaux, en collaboration avec le « SIPPT » et le « SEPPT ». Plusieurs crèches en ont déjà bénéficié, et ce travail se poursuit progressivement avec les autres crèches.

Nous veillons à garantir l'accès du personnel à la formation continue. À cet effet, un plan de formation a été mis en place pour les crèches, incluant notamment une formation à la simulation d'accidents et à la réanimation pédiatrique, prévue pour l'ensemble de nos crèches durant l'année 2025-2026.

Par ailleurs, chaque crèche bénéficie de deux journées pédagogiques annuelles, visant à actualiser les pratiques professionnelles et à améliorer la qualité de l'accueil des enfants.

Nous restons pleinement conscients de la nécessité de valoriser ces métiers essentiels. D'autres mesures complémentaires sont à l'étude pour améliorer encore le bien-être au travail dans les mois à venir.

Nos crèches collaborent activement avec les « Cuisines bruxelloises », qui fournissent des repas à base de produits de saison ;

Nous veillons à l'uniformité et à la qualité des pratiques :

- Les procédures liées aux repas sont communes à l'ensemble des crèches ;
- Les menus sont similaires et mis à jour pour s'adapter aux besoins des enfants.

La question d'un label éco-responsable, à l'image de celui développé par la Ville de Bruxelles, est suivie avec intérêt. Un état des lieux des pratiques durables dans nos crèches est en cours de réflexion.

La sécurité des enfants est une priorité absolue. Nous avons effectivement été alertés d'un incident isolé concernant une porte défectueuse dans une crèche. Cette situation a été prise en charge et résolue immédiatement.

De manière plus générale, nous sommes conscients des attentes légitimes des familles et du personnel en matière de sécurité. Des efforts sont engagés pour :

- Améliorer la réactivité des services logistique et techniques, en vue de raccourcir les délais d'intervention ;
- Renforcer les protocoles d'accès et de surveillance, tout en maintenant un environnement accueillant et non anxiogène.

Une analyse des procédures existantes est en cours, et des pistes d'amélioration sont à l'étude pour mieux sécuriser les infrastructures tout en préservant la dimension humaine des crèches.

Il faut savoir qu'à ce jour chaque crèche est équipée d'une sonnette avec visio-caméra, permettant de vérifier l'identité des personnes avant de leur autoriser l'accès à l'établissement. En dehors des heures d'ouverture des crèches, nos infrastructures sont toutes équipées d'un système d'alarme anti-intrusion actif, incluant télésurveillance et intervention en cas d'alerte.

Madame la Conseillère, je partage pleinement votre vision d'une crèche publique du 21<sup>e</sup> siècle : sûre, inclusive, durable, et respectueuse de ses équipes comme des enfants qu'elle accueille. Notre engagement est total pour faire progresser la qualité du service public de la petite enfance dans notre commune.